DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE DOURGES

MAIRIE

SEANCE DU
3 avril 2025

OBJET DE LA DELIBERATION

« DOURGES MUSIC FESTIVAL »
SUBVENTION A L'ASSOCIATION « DOURGES ANIMATION »

Publié et affiché
Article L2121.25
Du Code Général
Des Collectivités
Territoriales

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 03

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 3 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq le 3 avril à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 28 mars 2025 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : **M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De Mme ANDRE Laëtitia). Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mme WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). Mme DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric (Proc. De M. DEBEAUMONT Pierre). Mme MIJUIN Peggy. M. TAVERNIER Michel. Mmes POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CABOCHE Cécile (Proc. De Mme CASSEZ Laëtitia). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie. M. MARTIN Bernard. MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. VANDERSTEEN Pascal (Proc. De Mme LEWILLE Laura). Mme MADAU Graziella. MM. SZYSZKA Jacques. DUMON Michel. Mme LEFEBVRE Marie-José.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration : **Mme CASSEZ Laëtitia. M. DEBEAUMONT Pierre. Mmes LEWILLE Laura. ANDRE Laëtitia. M. HENAUX Christophe.**

Absent excusé : **M. GIBOIRE Antoine.**

Absents : **M. THERY Éric. Mme JORION Geneviève.**

Secrétaire de séance : **Mme DOUTERLUNGNE Marine.**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en cohérence avec le Projet de Territoire Ecologique, la Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin, conformément à la délibération du Conseil Communautaire du 23 Juin 2022, a élargi sa politique de solidarité, de renforcement de la cohésion sociale et de la participation des habitants à l'ensemble de son territoire.

L'agglomération, à travers son appel à projet « Cohésion Sociale et Urbaine » soutient désormais les projets associatifs qui contribueront à l'accompagnement ou à la participation des publics fragiles ou en précarité : habitants des quartiers prioritaires, isolés, en difficulté économique ou sociale, en insertion, les familles monoparentales, les enfants et jeunes issus d'un milieu défavorisé, etc.

L'aide communautaire attribuée pour chaque projet peut s'étendre de 1 000 euros minimum à 10 000 euros maximum. Le taux de subvention sera au maximum de 50 % de la dépense subventionnable. Dans le cadre d'un dépôt multiple par une même association, le montant global accordé à cette association ne pourra excéder 10 000 euros.

La Commune de Dourges concernée par ce dispositif a mandaté l'Association « Dourges Animation » pour répondre à l'appel à projet lancé par la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin.

Le projet « Dourges Music Festival » a ainsi été présenté avec pour objectif de proposer à un large public une manifestation [illegible]

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-062-216202747-20250403-DEL03030420

« Festival » et de valoriser les groupes de musique locaux et régionaux, sur la base d'un budget prévisionnel de 14 200 €.

Par un récent courrier, la CAHC nous informe qu'elle a décidé d'allouer une subvention de 3 000 € dans le cadre du projet précité.

Monsieur le Maire propose d'accorder à l'association une contribution financière communale à hauteur de 4 500 €.

Il précise que l'association « Dourges Animation » équilibrera le budget de l'opération par le biais de mécénats, de subventions auprès d'autres partenaires et ses ressources propres.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Vu l'avis de la Commission « Finances - Vie Scolaire » du 26 Mars 2025,

Et après en avoir délibéré, par 25 Voix Pour : *M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De Mme ANDRE Laëtitia). Mme BARLET Stéphanie. M. THUILLIEZ Laurent. Mme WERQUIN Mildred (Proc. De M. HENAUX Christophe). M. RICHARD Frédéric (Proc. De M. DEBEAUMONT Pierre). Mme MIJUIN Peggy. M. TAVERNIER Michel. Mmes POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CABOCHE Cécile (Proc. De Mme CASSEZ Laëtitia). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie. M. MARTIN Bernard. MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. VANDERSTEEN Pascal (Proc. De Mme LEWILLE Laura). Mme MADAU Graziella. M. SZYSZKA Jacques. M. DUMON Michel. Mme LEFEBVRE Marie-José.*

Madame DOUTERLUNGNE Marine, ayant des fonctions au sein de l'association, ne prend pas part au vote.

- **DECIDE** d'attribuer à l'Association « Dourges Animation » une subvention de 4 500 Euros au titre du programme d'activités « Dourges Music Festival ».

- **PRÉCISE** que la subvention sera imputée sur les crédits existants au budget de la Commune.

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Tony FRANCONVILLE

MAIRIE DE DOURGES
Pas-de-Calais

REÇU EN PREFECTURE
le 09/04/2025
Application agréée E-legalite.com
99_DE-062-216202747-20250403-DEL03030420